

Délibération n°B-2019-07 Réforme de véhicules et matériel

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 28 janvier 2019
Présents : 4 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 4
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :	4
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>TITULAIRES</u>		
	Présent	Excusé
M. Robert MORLOT	X	
M. René REGAUDIE	X	
Mme Edwige EME		X
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOT	X	

Etaient également présents

M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours
Madame Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction du SDIS

L'an deux mille dix-neuf, le treize février, à quatorze heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, salle "marron".

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2015-24 du 20 avril 2015 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS modifiée.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Robert **MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Les services du SDIS sont amenés à réformer des véhicules ou des matériels dont l'état est incompatible avec le fonctionnement normal des services.

Cette réforme est nécessaire pour pouvoir sortir ces biens de l'inventaire comptable.


Ils pourront faire ensuite l'objet d'une vente aux enchères via le site internet AGORASTORE ou d'une cession à titre gratuit.

Il est donc demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser la réforme des véhicules et du matériel dont la liste figure en annexe de la présente délibération.

Décision

Les membres du bureau autorisent, **à l'unanimité**, la réforme des véhicules et du matériel dont la liste figure en annexe de la présente délibération.

Le président du conseil d'administration



Robert MORLOT

**Liste des véhicules et des matériels à réformer
du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône**

DESIGNATION	OBSERVATIONS
Remorque Pèse Poteau LHENRY <u>Date de mise en circulation</u> : 2003	Peut être cédé en l'état. A réviser
CCI MERCEDES 1120AF <u>Date de mise en circulation</u> : 02/08/88 <u>n° immatriculation</u> : BX-591-FM 42 906 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser
FPT RENAULT M210 <u>Date de mise en circulation</u> : 01/12/95 <u>n° immatriculation</u> : BX-417-KG 25 313 Kms	Peut être cédé en l'état sans contrôle technique A réviser (Plus de Pompe)
FPT RENAULT S170 <u>Date de mise en circulation</u> : 19/12/97 <u>n° immatriculation</u> : BX-573-KG 49 723 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser
CCF RENAULT 85-150 TI <u>Date de mise en circulation</u> : 04/02/91 <u>n° immatriculation</u> : BX-351-KH 53 760 Kms	Peut être cédé en l'état sans contrôle technique A réviser (Pb freins)
EPS 25 m RENAULT S170 <u>Date de mise en circulation</u> : 27/03/92 <u>n° immatriculation</u> : BY-953-KG 51 459 Kms	Peut être cédé en l'état sans contrôle technique A réviser (Pb embrayage)
EPS 30 m RENAULT G260 <u>Date de mise en circulation</u> : 08/07/93 <u>n° immatriculation</u> : BP-311-EH 59 054 Kms	Peut être cédé en l'état sans contrôle technique A réviser
EPS 30 m RENAULT G260 <u>Date de mise en circulation</u> : 11/07/90 <u>n° immatriculation</u> : BY-180-KH 50 563 Kms	Peut être cédé en l'état sans contrôle technique A réviser
Renault KANGOO <u>Date de mise en circulation</u> : 02/08/07 <u>n° immatriculation</u> : BY-347-TV 83 500 Kms	Peut être cédé en l'état sans contrôle technique Véhicule Choc Avant
MPR CAMIVA 1000/15 <u>Date de mise en circulation</u> : 01/01/82	Peut être cédé en l'état A réviser (Pompe HS)
VPI Peugeot Boxer <u>Date de mise en circulation</u> : 17/12/97 <u>n° immatriculation</u> : CA-0022-TX 21 518 Kms	Peut être cédé en l'état sans contrôle technique A réviser

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20190213-B-2019-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2019

Affichage : 28/02/2019

